

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	11
Nombres de votants	11

L'an deux mille seize, le lundi 12 décembre à 19H, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Alexandra BAUDIN, Romary DESMOUGIN, Pascal BAUDIN, Philippe EXCOFFIER, Éric TALLIA, Sylvain ICHARD, Marie Paule FAUGERAS.

Date de convocation : 5/12/2016.

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

I – AFFAIRES FONCIERES

Demande de Monsieur Jean Louis TROCCAZ concernant la vente de deux parcelles (D338 D339)

Monsieur l'adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme donne lecture au conseil municipal du courrier de Monsieur Jean Louis TROCCAZ. Celui-ci propose de vendre à la commune deux parcelles, cadastrées D 338 et D339, qui se situent dans le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable.

Avis défavorable.

II – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Monsieur l'adjoint en charge des finances présentent deux décisions modificatives budgétaires.

La première concerne le budget principal de la collectivité, la seconde celui du budget l'eau et de l'assainissement.

Budget communal M14

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D 60631 Fourniture d'entretien		1 500.00 €		
D 60632 Fourniture petit équipement		2 000.00 €		
D 6064 Fournitures administratives		800.00 €		
D 6132 Locations immobilières		4 500.00 €		
D 615231 Voiries		5 000.00 €		
D 615221 Bâtiments publics		5 000.00 €		
D 615232 Réseaux		7 000.00 €		
D 61524 Entretien bois et forêt		26 400.00 €		
D 61551 Entretien matériel roulant		8 000.00 €		
D 6156 Maintenance		4 800.00 €		
D 6226 Honoraires		5 000.00 €		
D 62878 Remb autres organismes		12 550.00 €		
D 611 Prestations de service	4 200.00 €			
D 6247 Transport collectif	9 000.00 €			
D 60612 Energie électricité	5 000.00 €			
D 60622 Carburants	6 000.00 €			
D 614 Charges de copropriété	2 000.00 €			
D 63512 Taxes foncières	9 000.00 €			
D 61881 Ambulances	11 500.00 €			
D 6168 Autres assurances	1 700.00 €			
D 637 Autres impôts et taxes	3 100.00 €			
D 61882 Secours hélicoptères	3 300.00 €			
D 61883 Secours sur pistes	1 800.00 €			
TOTAL D 011 Charges à caractère général	56 600.00 €	82 550.00 €	0.00 €	0.00 €
R 7022 Bois				25 950.00 €
TOTAL	56 700.00 €	82 550.00 €	0.00 €	25 950.00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
INVESTISSEMENT				
2315 OP 116 Voiries diverses		16 000.00 €		
2313 OP 42 Patrimoine cultuel		2 330.00 €		
2158 OP 130 Sonorisation station		4 400.00 €		
2315 OP 41 Panneaux signalétiques		3 000.00 €		
2315 OP 133 Réhabilitation VV	25 730.00 €			
TOTAL	25 730.00 €	25 730.00 €	0.00 €	0.00 €

Approuvé à l'unanimité.

Budget eau et assainissement - M49

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
6061 Fournitures non stoc.		1 300.00 €		
6228 Divers		500.00 €		
6371 Redev agence eau	1 800.00 €			
TOTAL D 011 Charges à caractère général	1 800.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	1 800.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
INVESTISSEMENT				
2315 OP 039 Réservoirs		6 000.00 €		
2315 OP 042 Numérisation réseaux	6 000.00 €			
TOTAL	6 000.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Approuvé à l'unanimité.

III – MAINTIEN DE LA TAXE DE SEJOUR COMMUNAL

Dans la perspective, au 1^{er} janvier prochain, de l'application de la loi Notre et conformément à l'article L5211-21, Monsieur le Maire propose de maintenir le produit de la taxe de séjour sur le budget principal de la commune, afin de poursuivre le financement d'une politique de promotion de la station, d'animation touristique, de gestion des infrastructures mais aussi le financement des équipements spécifiques.

Approuvé à l'unanimité.

IV – CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération du 6 avril 2016, a donné mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale Savoie pour la négociation d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Il propose d'adhérer au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le centre de gestion de la Savoie avec le groupement SOFAXIS/CNP pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Approuvé à l'unanimité.

V – MODIFICATION DU REGLEMENT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur l'adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme donne lecture au Conseil Municipal du nouveau règlement de l'eau.

Il souligne que celui-ci prévoit dans son article 5.5 la mise en place d'un compteur de chantier.

Ainsi, pour chaque permis de construire délivré, il sera déduit 20m³ de consommation pour les travaux.

Approuvé à l'unanimité.

- Participation à l'assainissement collectif (PAC)

Monsieur l'adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme propose de modifier au 1^{er} janvier 2017 la PAC (Participation à l'assainissement collectif) pour les constructions nouvelles ou existantes à un montant de :

- 250 € pour une maison individuelle avec deux logements maximum,
- 200 € par logement dans un immeuble collectif de moins de 50 logements,
- 150 € par logement pour un immeuble de plus de 50 logements
- 125 € pour les chambres d'hôtel,

Cette participation est applicable par logement ou chambre d'hôtel et est non soumise à TVA.

Approuvé à l'unanimité.

VI – MARCHÉ COMMUNAL

- Tarifs des droits de place

Dans le cadre du marché communal, Monsieur le Maire rappelle que le régime des droits de place et stationnement est fondé sur un mode de calcul au mètre carré linéaire de surface de vente fixé par le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de fixer le tarif des droits de place comme suit :

- Prix du mètre linéaire : 3 €
- Tarif minimum : 9 €

Réduction :

Pour les commerçants non sédentaires présents sur tous les marchés de la saison (hiver ou été) une réduction pour assiduité de 50 % sera appliquée. Une réduction supplémentaire de 10% sera effectuée pour la présence sur les deux marchés saisonniers (hiver et été).

Le droit de place est alors perçu en une seule fois au plus tard lors de la tenue du premier marché.

Aucun droit de place ne sera perçu pour les associations dont le siège social se situe sur la Commune de VALMEINIER

De plus, il informe le Conseil Municipal qu'une régie de recettes pour le marché communal a été créée par arrêté.

VII COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- Association Cantonale d'Animation présenté par Isabelle GORIN

Le dossier de demande d'agrément « centre social » a été déposé auprès de la caisse d'allocations familiales mi-octobre et a reçu à ce jour un avis favorable.

- Office du tourisme présenté par Alexandra BAUDIN

L'office du tourisme travaille actuellement sur un plan stratégique sur 3 années sur le développement de l'été.

- Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) présentée par Bernard EXCOFFIER

Depuis le choix du bureau d'étude, 3 réunions ont eu lieu.

La première pour la préparation de la révision de la liste des documents à fournir par la Mairie, du planning (minimum 24 réunions de travail et 2 réunions publiques). La première réunion publique devant avoir lieu en Mars 2017.

La deuxième concernait la visite sur le terrain pour la validation du bilan de PLU.

La troisième pour la présentation du porté à connaissance par le représentant de l'Etat avec pour grandes lignes :

- avoir une réflexion sur l'organisation des espaces de la commune et les liaisons entre les pôles ;
- sauvegarder et entretenir les paysages ;
- actualiser la connaissance du risque.

Des documents seront portés à la connaissance du public sur le site internet de la commune au fur et à mesure de leur validation.

VIII QUESTIONS DIVERSES

- Maintien de l'Office du Tourisme et de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »

Madame l'élue déléguée au tourisme donne lecture de l'article 18 du projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne qui prévoit la possibilité d'une dérogation par laquelle les communes touristiques érigées en stations classées de tourisme ou ayant engagé, avant le 1^{er} janvier 2017, une démarche de classement en station classée de tourisme peuvent décider, par délibération prise avant cette date, de conserver l'exercice de la compétence « *promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* ».

Elle propose de conserver au-delà du 1^{er} janvier 2017, par dérogation au 2^o du I de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales, l'exercice de la compétence « *promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* ».

XI INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h15.